



**Commune de Lutry**

**Municipalité**

Service des Travaux, des domaines Forestiers et Viticole

**Préavis n° 1221 – 2016  
au Conseil Communal**

Concernant :

**LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE POUR L'ASSAINISSEMENT  
DU PARKING DE LA POSSESSION**



Lutry, le 25 avril 2016

## TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉAMBULE.....	3
2.	EXAMEN DES SERVICES DE L'ETAT .....	3
3.	DESCRIPTION DES TRAVAUX .....	3
4.	CONCEPT D'INTERVENTION.....	13
5.	STATIONNEMENT PENDANT LES TRAVAUX .....	15
6.	ESTIMATION DES COÛTS DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX À ENTREPRENDRE .....	16
7.	MODE DE CONDUITE DU PROJET.....	17
8.	PROGRAMME DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX.....	17
9.	FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIÈRES.....	18
10.	CONCLUSIONS.....	19
11.	ANNEXES .....	19

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. PRÉAMBULE

L'objet du présent préavis concerne la demande du crédit d'ouvrage pour l'assainissement du parking de la Possession.

Le premier crédit d'étude, d'un montant de CHF 159'000.-, a été accordé par le Conseil communal le 6 décembre 2014 (préavis municipal 1208/2014). Ce crédit a permis de réaliser l'avant-projet et le projet d'ouvrage.

Le deuxième crédit d'étude, d'un montant de CHF 119'000.-, a été accordé par le Conseil communal le 5 octobre 2015 (préavis municipal 1214/2015). Ce crédit a permis d'engager les études pour l'élaboration des dossiers d'appel d'offres.

S'il est accordé, ce crédit d'ouvrage permettra d'adjuger et de réaliser les travaux et les études liées à cet assainissement.

Le projet présenté par la Municipalité est un projet global d'assainissement et correspond à ce qui a été présenté au Conseil communal dans les deux premiers préavis.

## 2. EXAMEN DES SERVICES DE L'ÉTAT

Le dossier d'assainissement a été soumis à l'examen auprès des différents services de l'État. Le résultat de cet examen n'a pas soulevé de remarques significatives remettant en cause les principes et solutions choisies pour cet assainissement.

## 3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux mis en soumission correspondent à ceux présentés dans le préavis précédent concernant ce parking (préavis n° 1214/2015). La totalité de cette description est reprise ci-dessous.

### **Projet d'assainissement lié au confort d'utilisation du parking.**

Il est prévu d'inscrire le parking de la Possession de manière plus intime avec le Bourg historique de Lutry et de mieux l'ouvrir sur les façades environnantes.

Dans cette perspective, il est prévu de maintenir l'aspect végétal du niveau extérieur (arborisation) et de réorganiser les zones destinées à la circulation des piétons et des véhicules.

Le réaménagement de la surface extérieure, rendu possible à l'occasion de la réfection de l'étanchéité, améliorera la lisibilité de la circulation des véhicules et la visibilité Nord-Sud sur le Bourg depuis la Route de Lavaux.

Le réaménagement proposé est le suivant :



Le projet est complété par un trottoir de 1.50 à 2.00 m de large sur la rue des Terreaux en longeant le parking de l'angle Sud à l'angle Ouest, créant ainsi une liaison piétonne en site propre.



Ce projet de revalorisation extérieure (niveau 0) entraîne une légère extension du parking extérieur sur l'espace vert existant côté Nord-Ouest.

L'espace dédié aux 2 roues sera augmenté (15 places actuelles contre 22 places projetées) et regroupé à un seul endroit, à l'arrière de la confiserie.

Les liaisons piétonnes seront améliorées avec l'ouverture du parking sur le Bourg sur son côté est, le long de la rue des Terreaux. Ces accès piétons au parking seront rendus possibles par la création de larges escaliers de quelques marches entrecoupés de végétation.

L'ouverture dans l'angle sud sera réaménagée avec la pose d'un nouveau bardage en acier, résistant aux intempéries et permettant de cacher les containers de la confiserie. Côté rue, un nouveau garde-corps ajouré, amenant davantage de lumière dans l'entrée du parking, remplacera l'ancien muret en béton. De plus, la dalle de toiture au droit de l'accès sera ouverte créant davantage de luminosité dans le parking au 1<sup>er</sup> sous-sol. Ce réaménagement rendra donc l'accès plus visible et attrayant.



En ce qui concerne l'angle Ouest du 1er sous-sol, l'état actuel sera conservé. Seule une porte d'accès direct depuis l'extérieur à un nouveau local incendie sera aménagée.



Le cheminement aux sorties nord et ouest sera aussi réaménagé suite à l'extension de la zone du parking côté nord-ouest.



Les aménagements paysagers de la frange Ouest ainsi que la zone abritant les menhirs sont maintenus dans leur principe et les essences indigènes actuelles renforcées par de nouvelles plantations de pins et de bouleaux, ces derniers étant plantés assez serrés, agissant ainsi comme filtre visuel tout en laissant percevoir le Bourg à travers (notamment dans les nouveaux bacs à arbres). En outre la zone abritant les menhirs sera dotée d'un cheminement piétonnier au sud des menhirs.

Toutes les plantations choisies s'entretiennent facilement et ne nécessitent pas d'arrosage automatique. Le mobilier urbain sera entièrement revu avec de nouveaux bacs à arbres, luminaires et abris. Les couleurs et matériaux seront également revus.

Les bacs à arbres sont prévus en béton préfabriqué de couleur gris clair ; ils permettront de contenir la végétation à l'intérieur même du parking. Une variante est également envisagée avec des bacs en acier Corten (couleur brune).



L'éclairage sera mis aux normes actuelles de confort et de sécurité. Les luminaires (candélabres) sont prévus très épurés, en forme de mâts, reprenant la verticalité des bouleaux et unifiant le tout.

Les abris (couverts), constitués d'une structure métallique et recouverts par du plexiglas transparent sont conçus pour abriter les véhicules deux roues et le parcomètre.

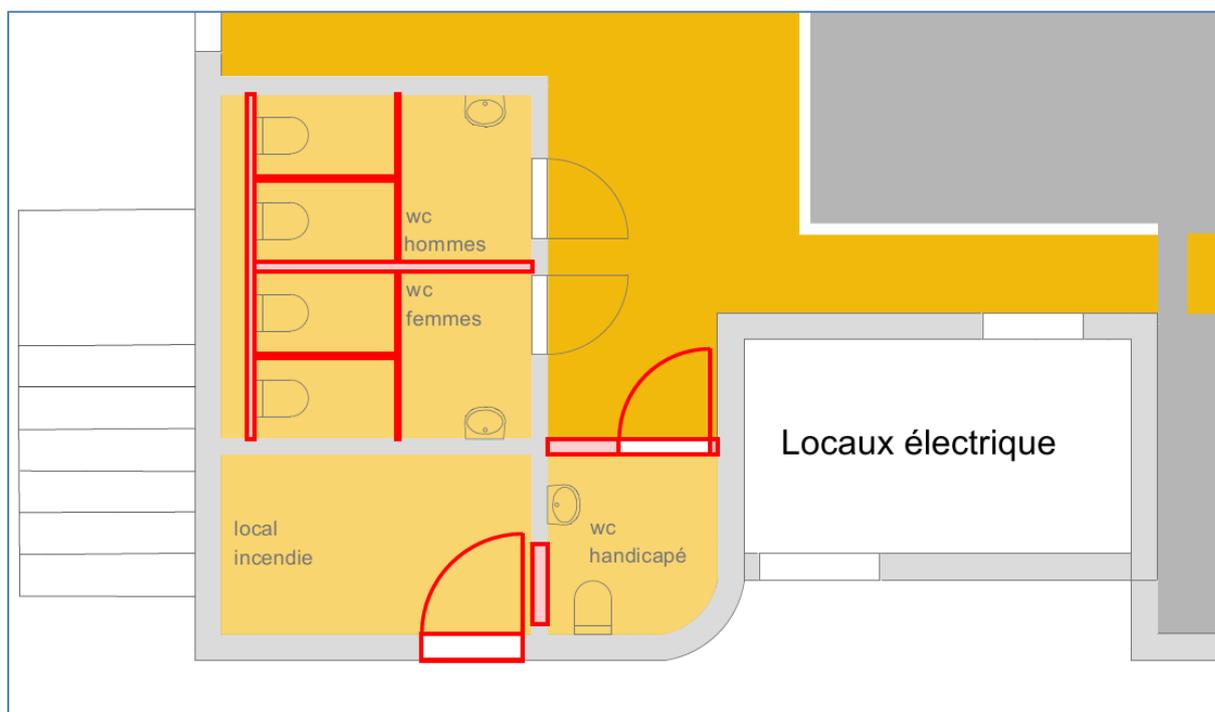
Les 1er et 2ème sous-sols seront également revalorisés et, au même titre que le parking extérieur, l'éclairage sera mis aux normes actuelles de confort et de sécurité.

La signalétique et le marquage (signalisation en général) seront améliorés, aussi bien pour les véhicules que pour les piétons. Une signalisation plus visible sera mise en place avec des couleurs différenciées pour les 1er et 2ème sous-sols.

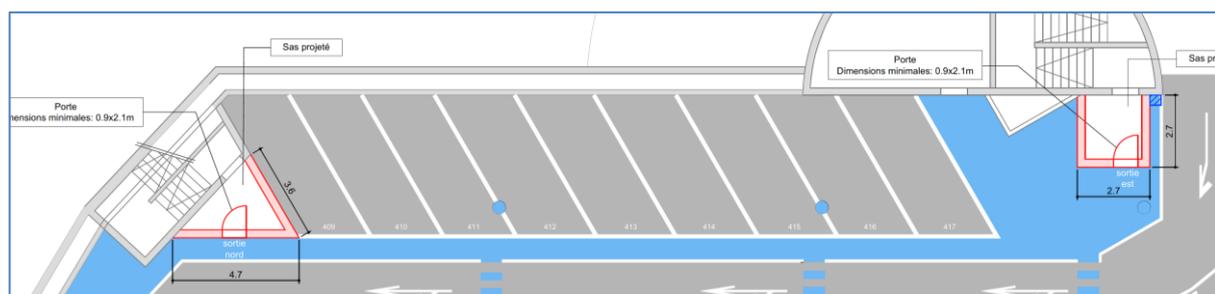
Les espaces existants étant bas et sombres à l'intérieur du parking, ils seront revêtus de couleurs claires, ce qui contribuera à les percevoir plus grands et plus lumineux. Les choix se porteront donc en principe sur une couleur blanche pour les murs et plafonds, et une couleur gris clair pour le sol. Les surfaces piétonnes, les piliers, les motifs et les portes de sortie ainsi que celles du bloc sanitaire seront de couleur, comme illustré dans les exemples suivants :



Au 1er sous-sol, les WC publics seront réaménagés et remis en état pour permettre la création d'un local incendie nécessaire aux sprinklers. Les murs, plafonds et portes seront repeints, et les faïences des murs seront mises à neuf.



Au 2ème sous-sol, afin de compartimenter les 2 niveaux intérieurs en cas d'incendie et de fumées, des sas et une porte coupe-feu seront mis en place. Cet aménagement nous évite d'installer un système de désenfumage par extraction des fumées en toiture qui aurait impliqué la création de cheminées relativement imposantes. La création des 2 sas pour les piétons nécessite toutefois de supprimer une place de parc.



### **Projet d'assainissement lié aux installations techniques.**

Les installations techniques englobent les installations CVSE – Chauffage – Electricité – Sanitaire ainsi que les installations Incendie.

### **Aménagements liés aux installations électriques**

Aux 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> sous-sols, il est prévu le remplacement des luminaires existants par de nouveaux luminaires. Ceux-ci seront ajoutés et fixés en applique sur les sommiers afin d'éviter les actes de vandalisme. Ils seront à détection de mouvement, ce qui permettra de baisser l'intensité en cas d'inactivité. Si le nombre de luminaires est doublé pour assurer un niveau

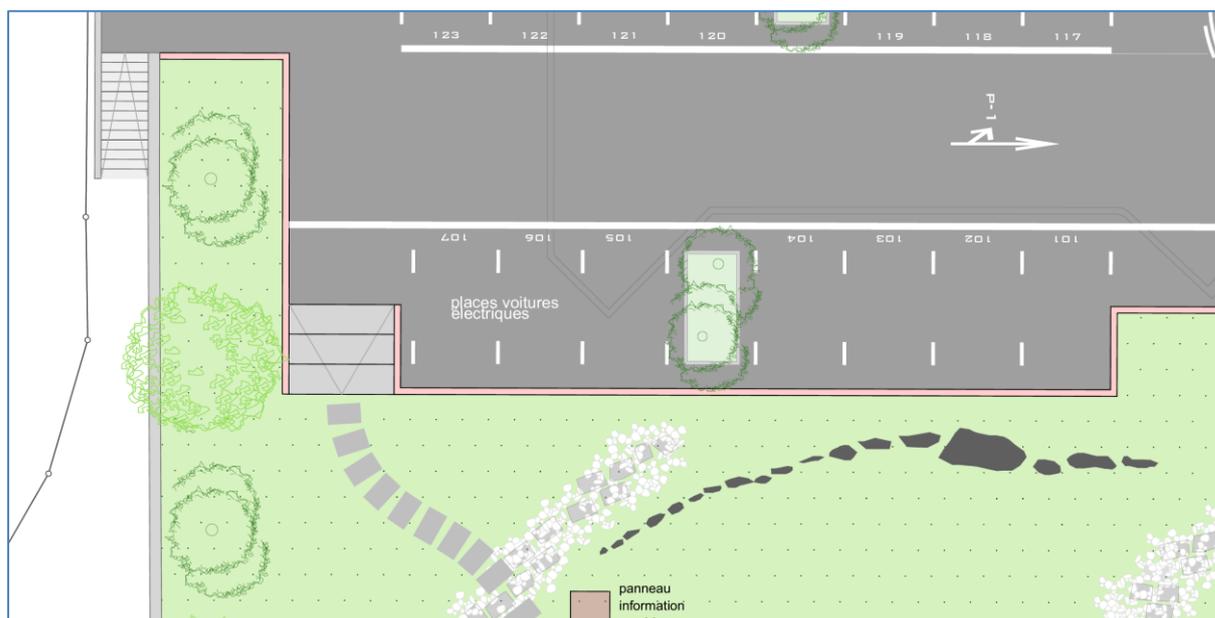
d'éclairage correct, la consommation électrique, quant à elle, est pratiquement identique à la situation actuelle grâce à l'emploi de luminaires à basse consommation énergétique.

Des détecteurs de présence sont également prévus dans les WC du 1<sup>er</sup> sous-sol, dans les cages d'escaliers et dans les locaux techniques.

D'une manière générale, le câblage existant sera remplacé et les nouvelles installations seront réalisées en apparent pour faciliter l'exploitation.

Une installation de nouveaux luminaires de balisage et de sécurité autonome (éclairage de secours) sera mise en place dans le parking au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> sous-sol, dans les cages d'escaliers et les locaux techniques pour répondre aux normes actuelles.

Une borne permettant la recharge de 2 véhicules électriques sur le parking extérieur à l'angle Ouest vers la zone des menhirs est prévue.



Un système de comptage et signalisation des places extérieures par des détecteurs encastrés dans le sol au droit de chaque place de parc extérieure sera mis en place. Le Totem existant sera remplacé.

Un système de comptage des places intérieures par des détecteurs de véhicule et signalisation rouge/vert par place sera mis en fonction aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> sous-sols. De plus, une signalisation de guidage, par panneau de signalisation, du nombre de places libres par rangée sera installée. Des nouveaux feux de circulation et centrale de gestion sont prévus pour la rampe d'accès.

Les horodateurs existants seront remplacés par des appareils de dernière génération. Le système de paiement actuel reste inchangé. En effet, la mise en œuvre de barrières en entrée et sortie de parking ne peut se faire qu'en respectant une distance minimale aux axes de circulation, entraînant ainsi une perte de surface de stationnement trop importante.

Le publiphone existant est conservé.

L'installation de détection incendie doit être démontée et remplacée par une installation sprinkler nécessitant de nouveaux raccordements électriques.

Une installation de vidéo-surveillance sera prévue dans le parking. Il n'y a pas de sonorisation d'ambiance prévue.

#### Aménagements liés aux installations de ventilation

En raison de sa vétusté, l'installation de ventilation doit être remplacée. Cette rénovation comprend :

- ✚ L'installation de clapets coupe-feu entre le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> sous-sol.
- ✚ Le remplacement du ventilateur existant ainsi que l'amortisseur de bruit.
- ✚ Le démontage du réseau de ventilation sur la voie de circulation du 1<sup>er</sup> sous-sol et démontage de la gaine de ventilation suite à la création du double mur au 1<sup>er</sup> sous-sol.
- ✚ Le remplacement de toutes les grilles de ventilation des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> sous-sols ainsi que l'équilibrage aéraulique.
- ✚ L'installation d'un système de ventilation du futur local de la confiserie intégrant les compresseurs des machines frigorifiques. Ce système doit prévoir une extraction d'urgence en cas de fuite du fluide frigorigène.

#### Aménagements liés aux installations sanitaires

Les nouvelles installations prévues sont :

- ✚ Le démontage de l'installation sanitaire existante (nourrice, introduction d'eau) et la mise en place d'installations provisoires durant les travaux pour garantir des points d'eaux et l'évacuation des eaux.
- ✚ La fourniture et pose des nouveaux appareils sanitaires répondant aux exigences des locaux publics dans le groupe WC au 1<sup>er</sup> sous-sol.
- ✚ La fourniture et pose de 2 pompes de relevage des eaux claires au 2<sup>ème</sup> sous-sol.
- ✚ La mise en place d'une nouvelle batterie sanitaire et d'une introduction d'eau intérieure avec piquage pour le sprinkler.
- ✚ Le raccordement en eau froide du groupe sanitaire et alimentation des nouveaux appareils.
- ✚ Le raccordement des écoulements des appareils sanitaires et du bac de la nourrice sanitaire sur les points de canalisations existants.
- ✚ La mise en place d'une alimentation de robinets d'arrosage.
- ✚ L'isolation de la tuyauterie de distribution conforme aux normes en vigueur.
- ✚ La mise en place d'un réseau d'extinction à eau aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> sous-sols (réseau sprinkler) avec la création d'une centrale sprinkler alimentée par l'introduction d'eau.

### Aménagements liés aux installations de régulation

Les interventions prévues sont :

- ✚ Le remplacement du tableau existant et des périphériques de régulation
- ✚ Le remplacement des sondes de détection du monoxyde de carbone existantes par des sondes détectant le monoxyde de carbone et le monoxyde d'azote, ainsi que leur régulation et l'ajout d'avertisseurs visuels et sonores.
- ✚ Les installations des périphériques pour la régulation de la ventilation du futur local de la confiserie pour les machines frigorifiques.

### **Projet d'assainissement lié au génie civil & structures & étanchéités.**

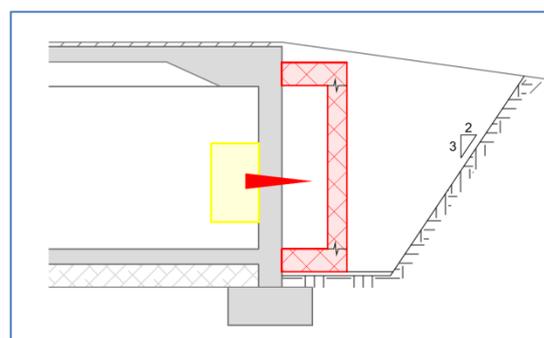
Les structures sont saines et visiblement largement dimensionnées. Elles n'appellent aucune intervention lourde d'assainissement et/ou de renforcement.

La réfection totale de l'aménagement du niveau extérieur induit principalement :

- ✚ Pour éviter que le béton soit mis à nu et que des infiltrations d'eau se produisent le remplacement du revêtement et de l'étanchéité asphalté existants est devenu indispensable.
- ✚ le remplacement et l'ajout de grilles et caniveaux pour la réception des eaux pluviales.
- ✚ la construction de nouveaux murets périphériques et escaliers d'accès au parking extérieur.

L'étanchéité existante du 1<sup>er</sup> sous-sol, vieille de 30 ans est à remplacer. Celle-ci sera changée au profit d'un revêtement antidérapant.

Le canal de ventilation, implanté au 1<sup>er</sup> sous-sol contre le mur d'enceinte Est, perturbe la circulation et réduit la largeur de manœuvre. Un déplacement dudit canal hors du parking (implanté dans une galerie réalisée à cet effet parallèle au mur d'enceinte Est) est prévu dans le projet.



Le local incendie aura un accès direct sur l'extérieur. Un bac incendie en béton armé est prévu dans ce local pour les tests d'extinction.

Une paroi de fermeture anti-feu sera construite au 1<sup>er</sup> sous-sol pour isoler le local technique de la confiserie.

Les portes existantes du parking aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> sous-sols seront remplacées par de nouvelles portes anti-feu.

Au 2<sup>ème</sup> sous-sol, une porte coupe-feu télescopique sera posée au pied de la rampe venant du 1<sup>er</sup> sous-sol afin de compartimenter les 2 niveaux en cas d'incendie et d'émanation de fumées. Pour pouvoir mettre en place cette porte et garantir la hauteur de gabarit d'espace libre actuel de 2,10 m, le niveau des dalles béton, dans la zone à proximité de la porte, devra être abaissé. De plus, afin de compartimenter également ces 2 niveaux au droit des cages

d'escalier, 2 sas devront être aménagés dans le volume construit au droit des sorties Est et Nord du parking. Un revêtement antidérapant sera également posé au 2<sup>ème</sup> sous-sol.

### Variantes

La Municipalité propose un projet de réfection complète qui offre le meilleur confort aux utilisateurs du parking et une uniformité de traitement des sous-sols. Cette réfection comprend des travaux indispensables et exigés par l'ECA pour la mise en conformité des installations de sécurité et de protections incendie. Néanmoins, des mesures d'économies ont été aussi envisagées. Les plus grandes économies pourraient se faire au niveau des revêtements de sol. En effet, mis à part quelques indispensables réfections du béton armé, l'actuelle étanchéité du plancher du 1<sup>er</sup> sous-sol pourrait être maintenue. Son changement pourrait être repoussé de quelques années. De même, le sol du 2<sup>ème</sup> sous-sol pourrait être maintenu en l'état sans devoir le rendre plus lumineux.

A noter que le maintien des sols noirs existants pénalisera l'intensité de l'éclairage du parking qui ne pourra pas bénéficier de l'effet de réverbération obtenu par la pose d'une résine de couleur claire.

Le déplacement du canal de ventilation, qui permet d'élargir la voie de roulement, n'est pas une nécessité absolue. Il est possible de le maintenir dans sa position actuelle. Néanmoins, les perturbations de trafic (décrites ci-dessous) ne pourront pas être évitées pour permettre le remplacement de l'étanchéité de la dalle située sous la rue des Terreaux.

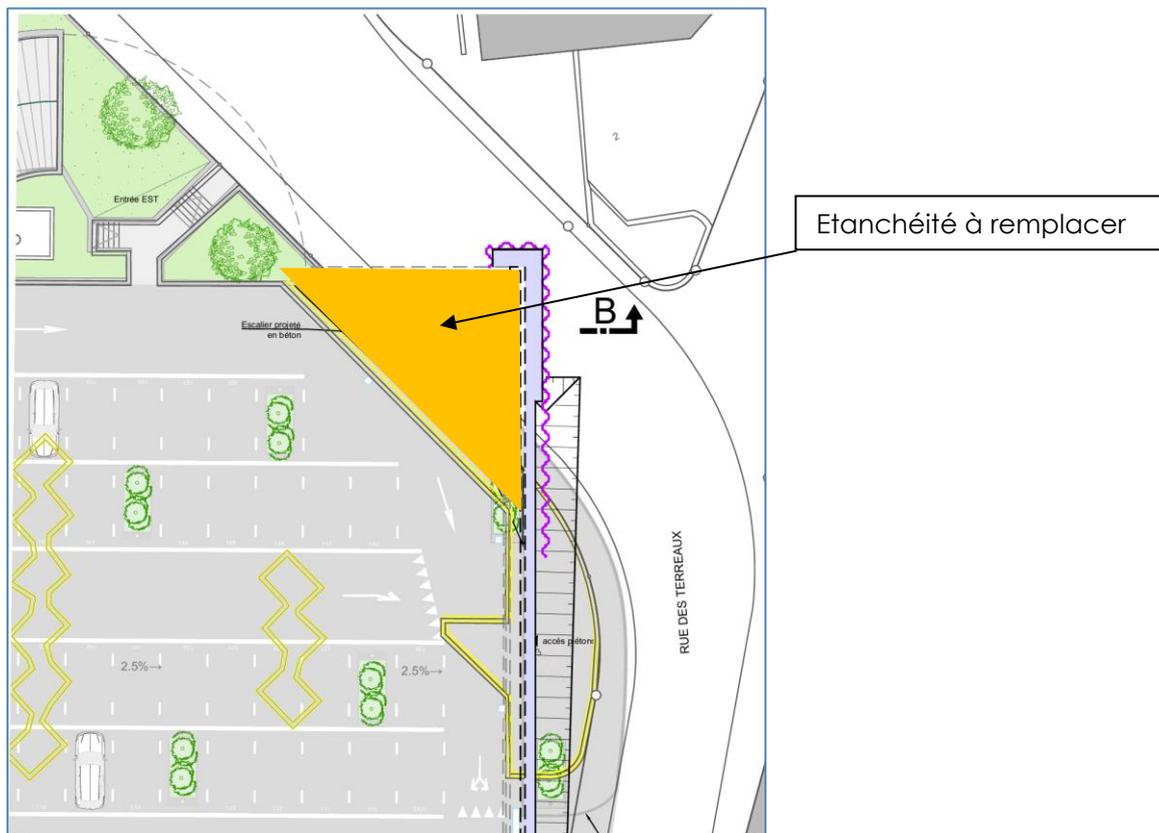
<b>Récapitulatif des économies de projet</b>	<b>CHF TTC</b>
Maintien de l'étanchéité actuelle au 1 <sup>er</sup> sous-sol et pas de sol de couleur	340'000.00
Pas d'intervention sur le sol du 2 <sup>ème</sup> sous-sol	140'000.00
Maintien du canal de ventilation dans la voie de roulement	90'000.00
<b>Total des économies</b>	<b>570'000.00</b>

## **4. CONCEPT D'INTERVENTION**

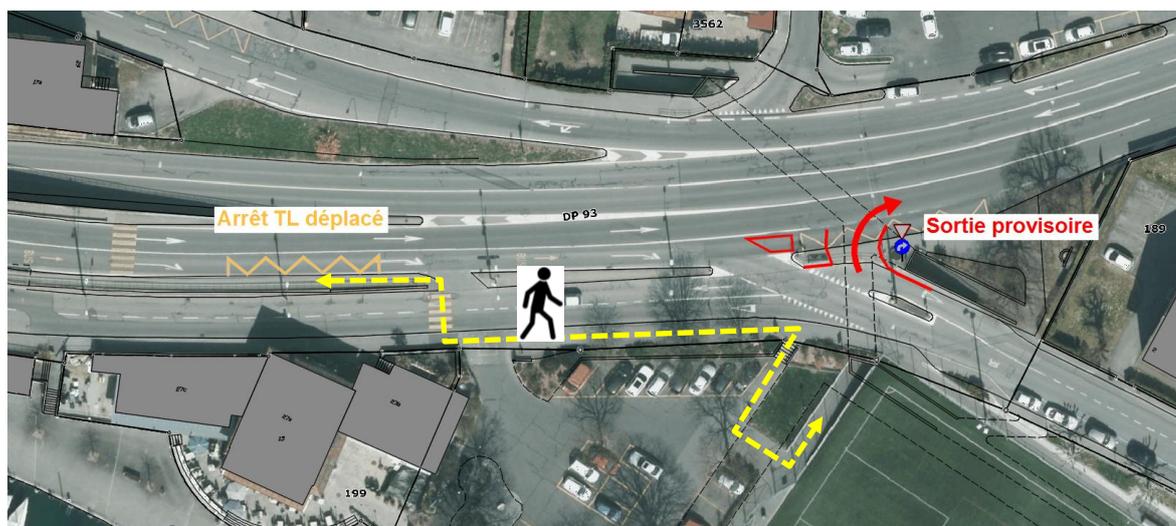
Le déroulement des travaux est prévu en 3 étapes comme suit :

- ✚ Etape 1 : travaux complets au 2<sup>ème</sup> sous-sol y compris la rampe d'accès au 1<sup>er</sup> sous-sol et travaux sur une surface partielle au 1<sup>er</sup> sous-sol pour permettre l'usage du 2<sup>ème</sup> sous-sol dans les étapes de travaux ultérieures.
- ✚ Etape 2 : travaux complets du parking extérieur (niveau 0) y compris la rampe d'accès au 1<sup>er</sup> sous-sol et travaux sur une seconde surface partielle au 1<sup>er</sup> sous-sol pour permettre l'usage du 2<sup>ème</sup> sous-sol depuis le parking extérieur lors de l'étape 3. Afin de garder le parking en service et d'accéder aux niveaux -1 et -2 pendant des travaux en dalle toiture, un accès pour les véhicules sera créé au 1<sup>er</sup> sous-sol depuis la route des Terreaux en démontant la façade Sud-Ouest en pierres. Lors de cette étape, la gaine de ventilation sera également déplacée à l'extérieur du parking côté Est avec la création d'un double mur. Ces travaux nécessiteront la fermeture temporaire (4 semaines) de la connexion route des Terreaux – route de Lavaux en raison de l'emprise nécessaire pour ces travaux.
- ✚ Un aménagement provisoire sera mis en place pour permettre aux véhicules de rejoindre la route de Lavaux : l'arrêt de bus du Grand-Pont sera provisoirement déplacé ce qui permettra d'instaurer un tourné à droite. Les automobilistes sortant du parking de la Possession par la rue des Terreaux pourront alors rejoindre la route de Lavaux en direction de

Vevey sans traverser le Bourg par les quais. La dépose des usagers des bus se fera sur un trottoir qui est muni d'une barrière sur son côté sud. Les piétons pourront rejoindre le passage piéton en direction du sud et accéder ainsi au passage sous route dont l'entrée se trouve à l'angle nord-ouest du terrain de football.



Travaux sous la rue des Terreaux



Aménagement provisoire prévu à la route de Lavaux

- ✚ Etape 3 : solde des travaux au 1er sous-sol, remontage de la façade Sud-Ouest en pierres.

## **5. STATIONNEMENT PENDANT LES TRAVAUX**

Les travaux sont prévus en trois étapes. Durant chacune d'elles, un seul étage sera indisponible au parcage, soit environ 70 places.

Pour éviter de trop pénaliser l'offre en place de parc il a été choisi de réaliser ces travaux en dehors des fortes demandes de parcage de la période estivale.

Malgré tout, ce déficit momentané de places de parc sera comblé en partie par le déplacement de la patinoire sur le terrain de beach volley et l'utilisation de la place des Fêtes (gain de 35 places). Les abonnements interparking seront reconnus sur cette surface provisoire de stationnement. Les places seront payantes pour les non-détenteurs d'abonnement. Les zones bleues seront également converties en places payantes pendant la durée du chantier et donc les détenteurs d'abonnement pourront y stationner. Cette zone de places de parc payantes sera équipée d'un appareil horodateur.

Les parkings du quai Vaudaire et de la Combe, partiellement occupés pendant l'hiver, permettront aussi de satisfaire à la demande de parcage pendant ces travaux.

En cas de nécessité, la place du collège du Grand Pont pourra être aussi utilisée pour compléter l'offre de parcage.

A noter que le déplacement de la patinoire sur les terrains de beach-volley occasionnera des travaux pour la raccorder aux réseaux électriques, d'eau potable et d'eaux usées.

## 6. ESTIMATION DES COÛTS DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX À ENTREPRENDRE

Suite à l'obtention du 2ème crédit d'étude, des études ont été engagées et ont permis de définir le coût des travaux après leur mise en soumission conformément à la loi sur les marchés publics.

<b>Honoraires pour les prestations relatives aux travaux relatifs à la demande du crédit d'ouvrage</b>		
Projet d'exécution		86'000.00
Exécution de l'ouvrage		122'000.00
Mise en service et achèvement		37'000.00
<b>Total des honoraires</b>		<b>245'000.00</b>
<b>Récapitulatif des coûts des travaux d'assainissement</b>		
Génie civil, étanchéité et béton armé		1'265'000.00
	Niveau 0	825'000.00
	Niveau -1	315'000.00
	Niveau -2	125'000.00
Résines, revêtement de sol		845'000.00
	Revêtement au niveau -1	340'000.00
	Revêtement au niveau -2	140'000.00
	Marquage, réfection des joints au 2ème sous-sol, assainissement du béton sur les planchers -1 et -2	365'000.00
Aménagements extérieurs		130'000.00
Peintures		205'000.00
Portes coupe-feu		85'000.00
Bacs à arbres		60'000.00
Couvert à vélo		60'000.00
Rideau coupe-feu au 2ème sous-sol		55'000.00
Palissade + garde-corps		95'000.00
Mobilier urbain		18'000.00
Parois intérieures WC		12'000.00
Faïences WC		8'000.00
Éclairage extérieur		58'000.00
Bornes de recharge pour les véhicules électriques		18'000.00
Installations des équipements électriques		285'000.00
Comptage des voitures		320'000.00
Fourniture de l'équipement sprinkler		75'000.00
Fourniture de l'équipement sanitaire		55'000.00
Fourniture de l'équipement ventilation		100'000.00
Fourniture de l'équipement de vidéo surveillance		100'000.00
Fourniture de l'éclairage extérieur		35'000.00
Fourniture de l'éclairage secours		25'000.00
Déplacement de la patinoire		35'000.00
Horodateur pour la place des Fêtes		16'000.00
Divers & imprévus ~10%		395'000.00
<b>Total travaux</b>		<b>4'355'000.00</b>
<b>Total du crédit d'ouvrage CHF TTC</b>		<b>4'600'000.00</b>

<b>Récapitulation des coûts</b>	
Coût des études déjà réalisées	278'000.00
Coût des études prévues	245'000.00
Coût des travaux	4'355'000.00
<b>Coût total de l'assainissement CHF TTC</b>	<b>4'878'000.00</b>

## 7. MODE DE CONDUITE DU PROJET

La direction générale des études et des travaux sera assurée par les collaborateurs du Service des Travaux, des domaines forestier et viticole. Un groupement d'ingénieurs privés assurera l'ensemble des prestations du projet et d'exécution.

## 8. PROGRAMME DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX

Planification du projet	2015				2016				2017				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Appel d'offres pour les travaux				■	■	■							
Approbation du crédit d'ouvrage					■	■							
Projet d'exécution						■	■						
Travaux au 2e sous-sol								■					
Travaux sur le parking extérieur									■	■			
Travaux au 1er sous-sol										■	■		

## 9. FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIÈRES

### Financement

La Commune a financé plus de 115 millions d'investissements durant ces 10 dernières années sans recourir à l'emprunt grâce à ses importantes liquidités.

Toutefois, suite à ces importants décaissements effectués durant ces dernières années, la trésorerie actuelle dont dispose la Commune ne s'élève « plus qu'à » environ 12 millions.

Compte tenu des investissements en cours restant à financer par sa trésorerie courante pour un montant de plus de 7 millions, il devient nécessaire aujourd'hui de recourir à l'emprunt pour financer en grande partie cet investissement.

Le montant à disposition du fonds de réserve « routes, circulation, parking » alimenté au moyen des bénéfices issus des recettes des parkings s'élève à ce jour environ 2 millions.

Il est proposé d'en prélever environ 1.1 million pour amortir une partie de cet investissement qui sera financé par la trésorerie courante et de financer le solde par un emprunt à long terme selon les meilleures conditions du marché, sous réserve des disponibilités dont bénéficiera la Bourse communale lors de démarrage des travaux.

### Durée d'amortissement

L'amortissement annuel de cet investissement s'élèvera selon les normes obligatoires découlant de l'art 17 du règlement sur la comptabilité des communes au minimum à 1/30<sup>ème</sup> du coût des travaux.

Il sera comptabilisé sous la rubrique 437 « parking de la possession » et sera couvert par le bénéfice annuel du parking de la Possession qui est de l'ordre de CHF 400'000.-/an, ceci afin de pouvoir récupérer l'entier de la TVA relative aux travaux d'assainissement de l'ordre de CHF 335'000.-.

Cependant, en fonction des résultats des exercices annuels et du mode de financement réellement appliqué, ce montant pourrait faire l'objet d'amortissements supplémentaires qui apparaîtraient clairement comme tels dans la rubrique 437 des comptes de fonctionnements.

### Charges financières annuelles

Les charges financières mentionnées ci-dessous ont été calculées sur le montant global de l'emprunt et selon la méthode d'amortissement minimum obligatoire.

Toutefois, ces charges pourraient fluctuer en fonction du remboursement de l'emprunt et des taux d'intérêt du marché.

- amortissement s/30 ans ( 1/30<sup>ème</sup> de 3'500'000.-) CHF 117'000.-

- intérêts moyens au taux de 2 % CHF 35'000.-

**Charges financières annuelles globales** CHF **152'000.-**

## 10. CONCLUSIONS

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis municipal n° 1221/2016
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'assainissement du parking de la Possession.
2. D'accorder les crédits nécessaires à ce projet, soit la somme de CHF 4'600'000.-
3. D'admettre le mode de financement proposé.

Adopté en séance de Municipalité du 25 avril 2016

Municipale déléguée : Mme Aude Savoy

Annexes :

1. Plan de situation du niveau 0
2. Plan de situation du niveau -1
3. Plan de situation du niveau -2
4. Plan de phasage des travaux
5. Charges et revenus investissements/fonctionnement (marge nette)

## **11. ANNEXES**

Annexe 1



Annexe 2

**COMMUNE DE LUTRY**

Projet d'assainissement global du parking de la Possession  
**Parking niveau -1**  
Situation de l'état projeté

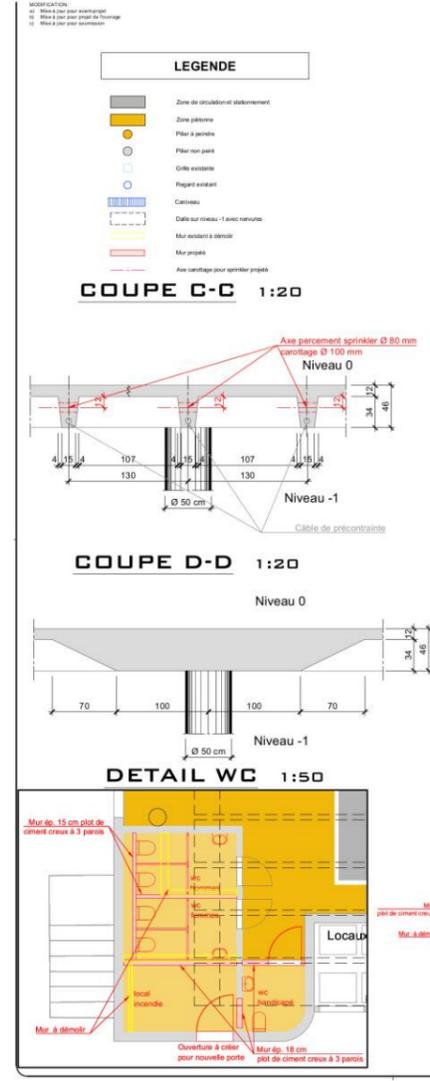
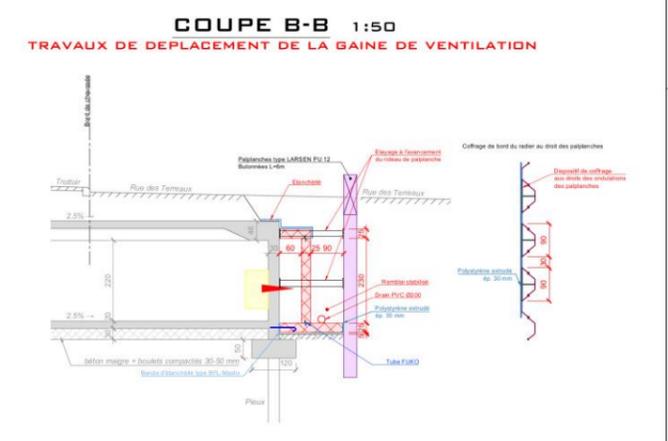
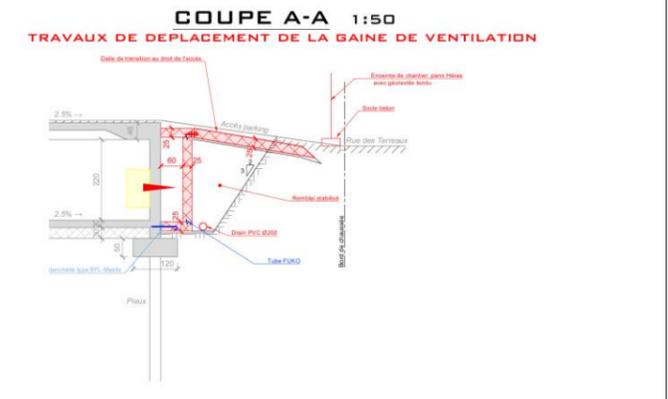
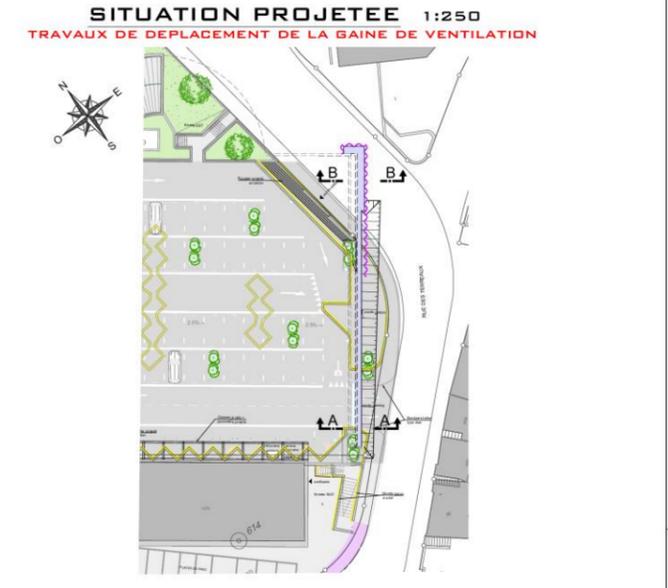
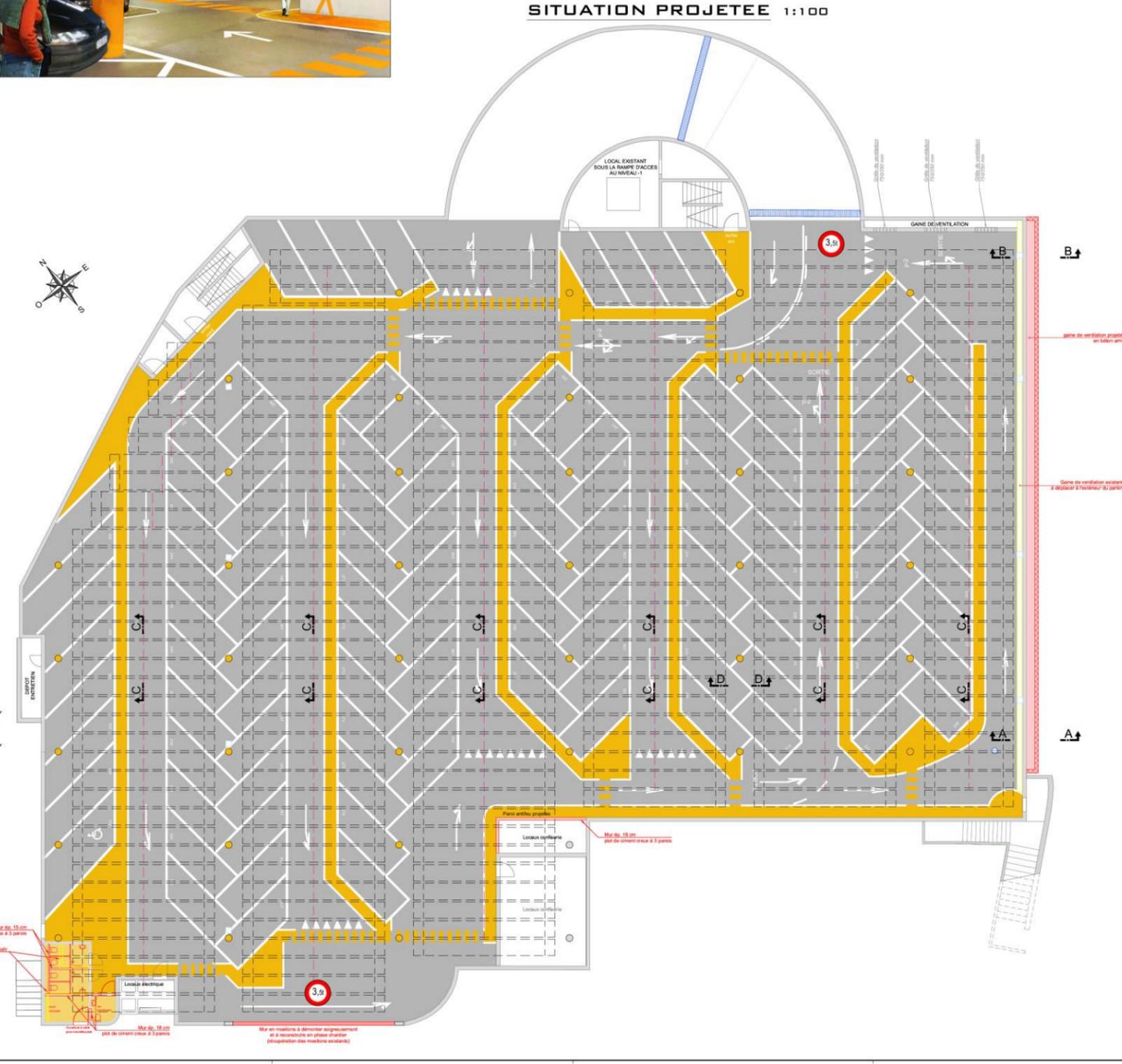
2871-201

DATE	REVISION	DESCRIPTION
03.04.2016	01	Projet initial
05.11.2016	02	Intégration des remarques du conseil communal
06.03.2016	03	Intégration des remarques de l'architecte
06.03.2016	04	Intégration des remarques de l'architecte
06.03.2016	05	Intégration des remarques de l'architecte
06.03.2016	06	Intégration des remarques de l'architecte
06.03.2016	07	Intégration des remarques de l'architecte
06.03.2016	08	Intégration des remarques de l'architecte
06.03.2016	09	Intégration des remarques de l'architecte
06.03.2016	10	Intégration des remarques de l'architecte

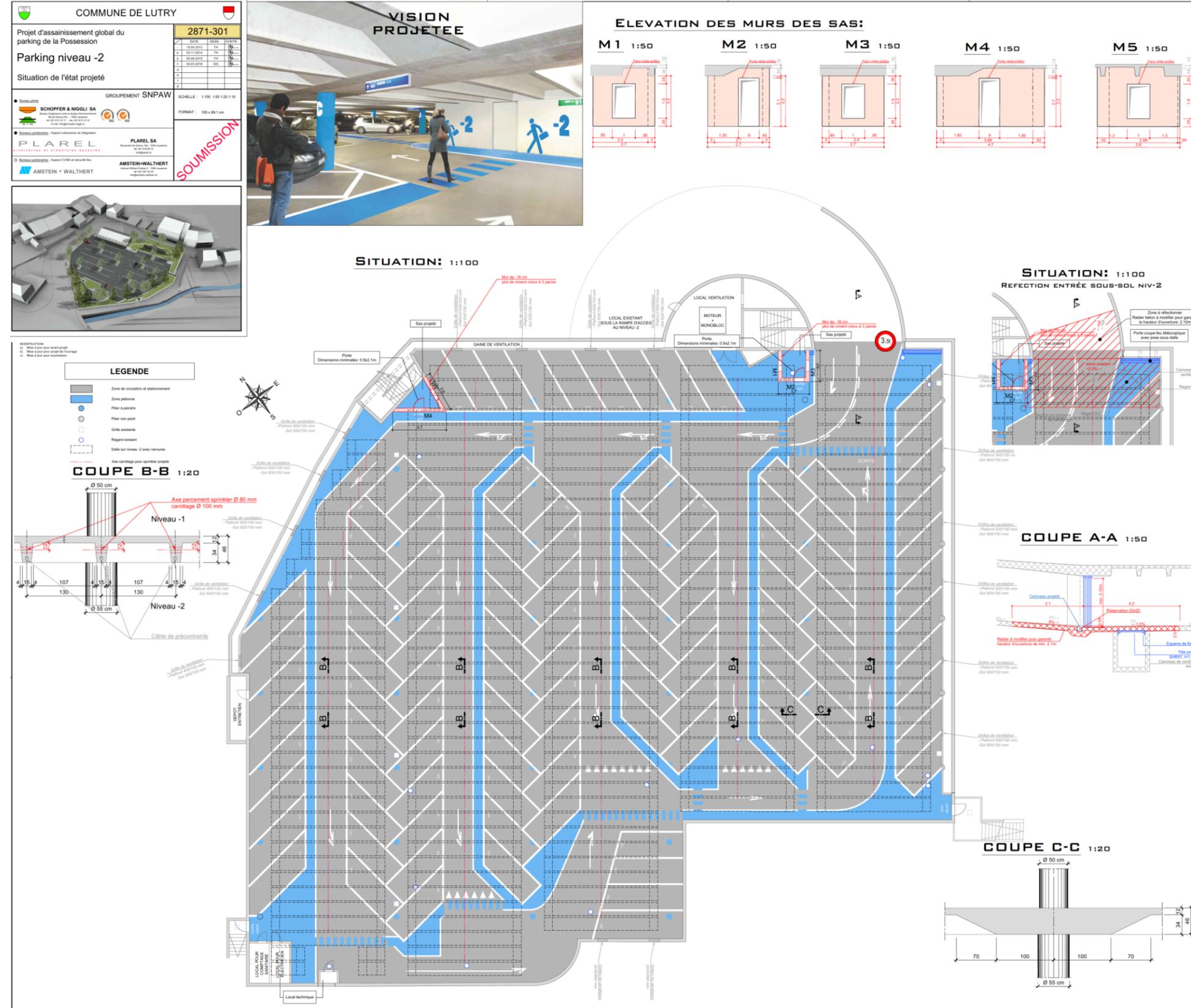
SOUSMISSION

GROUPEMENT SNPAW

SCHOPFER & NIGLI SA  
PLAREL SA  
AMSTEIN+WALTHERT



**Annexe 3**





**Annexe 5**

**COMMUNE DE LUTRY  
PARKING DE LA POSSESSION**

**CHARGES ET REVENUS INVESTISSEMENTS/FONCTIONNEMENT ( MARGE NETTE)**

**SITUATION AU 31 DECEMBRE 2015**

Années	Particularités	CHARGES			REVENUS	REVENUS	MARGE	MARGE NETTE
		Invest. □	Fonct.	TOTAL	Invest. ( subv. )	Fonct. ( locations )	Fonct.	( fonct+ invest )
1984	parking	1'290'881		<b>1'290'881</b>			0	-1'290'881
1985	parking	3'681'338		<b>3'681'338</b>	3'500		0	-4'968'719
1986	parking	1'836'415	74'166	<b>1'910'581</b>		127'381	53'215	-6'751'919
1987	parking	51'339	90'978	<b>142'317</b>		136'780	45'802	-6'757'456
1988	parking	5'098	92'271	<b>97'369</b>		150'548	58'277	-6'704'277
1989	sol	116'389	89'680	<b>206'069</b>	150'000	164'824	75'144	-6'595'522
1990			89'239	<b>89'239</b>		220'238	130'999	-6'464'523
1991			93'147	<b>93'147</b>		231'604	138'457	-6'326'066
1992			101'472	<b>101'472</b>		237'664	136'192	-6'189'874
1993			108'178	<b>108'178</b>		255'759	147'581	-6'042'293
1994	aménagement couvert à moto	17'535	93'444	<b>110'979</b>		259'743	166'299	-5'893'529
1995			110'877	<b>110'877</b>		297'400	186'523	-5'707'006
1996			109'552	<b>109'552</b>		284'432	174'880	-5'532'126
1997			102'714	<b>102'714</b>		287'584	184'870	-5'347'256
1998			87'827	<b>87'827</b>		292'677	204'850	-5'142'406
1999			109'356	<b>109'356</b>		314'372	205'016	-4'937'390
2000			104'186	<b>104'186</b>		334'383	230'197	-4'707'193
2001			114'903	<b>114'903</b>		378'531	263'628	-4'443'565
2002			165'187	<b>165'187</b>		396'422	231'235	-4'212'330
2003			105'070	<b>105'070</b>		439'194	334'124	-3'878'206
2004			100'925	<b>100'925</b>		471'793	370'868	-3'507'338
2005			74'215	<b>74'215</b>		456'817	382'602	-3'124'736
2006			79'402	<b>79'402</b>		472'863	393'461	-2'731'275
2007			90'579	<b>90'579</b>		478'258	387'679	-2'343'596
2008			77'646	<b>77'646</b>		484'039	406'393	-1'937'203
2009			95'587	<b>95'587</b>		484'711	389'124	-1'548'079
2010			148'149	<b>148'149</b>		469'356	321'207	-1'226'872
2011			80'238	<b>80'238</b>		473'693	393'455	-833'417
2012			87'459	<b>87'459</b>		497'830	410'371	-423'046
2013			94'830	<b>94'830</b>		507'515	412'685	-10'361
2014			94'512	<b>94'512</b>		525'323	430'811	420'450
2015			86'852	<b>86'852</b>		566'103	479'251	899'701
<b>2015</b>		<b>6'998'995</b>	<b>2'952'641</b>	<b>9'951'636</b>	<b>153'500</b>	<b>10'697'837</b>	<b>7'745'196</b>	<b>899'701</b>

\* parking financé entièrement par la trésorerie courante et couvert par le fonds de réserves.